

VILLE D'ARLON

COMMISSION COMMUNALE DE MOBILITÉ DOUCE ET RÉDUITE (CCMDR)

Réunion du 4 décembre 2025

NOM	REPRESENTATION	PRESENCE
Gervaise ROPARS	Présidente	P
Marc KERGER	Echevin de la Mobilité	E
Thibaut VINCENT	Conseiller en Mobilité	P
Cécile FRANCESCANGELI	Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme	E
Frédéric BOURGUIGNON	Police	E
Pierre-Philippe BALON	Conseiller Arlon2030	P
Raphaël GIGI	Conseiller Arlon2030	P
Anne-Catherine GOFFINET	Conseillère Arlon2030	P
Alain DEWORME	Conseiller MRMC	-
Patty SCHMIT	Conseillère MRMC	E
Géraldine FROGNET	Conseillère Ecolo+	P
Elisa SCHOCKERT	Représentante PS-Citoyens	-
Marielle FLAMMANG	ASBL Gestion Centre-ville	-
Catherine ARNOLD	ACIA	-
Nathalie DANDOIS	ACIA	P
Daniel ANTOINE	Altéo	-
Xavier BOUVY	Avello	-
Esti KERSKI	Avello	P
Fabienne WILKIN	Avello	P
Michel BOUVY	Citoyen	P
Philippe CALLAERTS	Citoyen	P
Guirec HALFLANTS	Citoyen	-
Véronique MARTELLEUR	Citoyenne	P
Thomas MATHY	Citoyen	E
Michel MUSSOT	Citoyen	-
Olivier PIROT	Citoyen	-
François ROSSELJONG	Citoyen	E
Damien SLEGTEN	Citoyen	P
Brigitte TROUSSON	Citoyenne	P

Invité·e·s :

- Anne LAMESCH, Echevine en charge du PCDR
- Alexandra Thiry, Fondation Rurale de Wallonie

P: présent.e - : absent.e E: excusé.e R: représenté.e

Ordre du Jour:

1. Présentation des fiches « Mobilité » du Plan Communal de Développement Rural
2. Sécurisation de la route de Bastogne
3. Information sur les activités effectuées durant la Semaine de la Mobilité 2025
4. Divers

1. PRÉSENTATION DES FICHES « MOBILITÉ » DU PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre du PCDR, 49 fiches ont été élaborées par la Commission Locale de Développement Rural et soumises au vote citoyen ; sur celles-ci 9 concernent la mobilité, dont 3 recueillent le plus de votes :

- Viville: Création d'une passerelle au-dessus de la N82 #1
- Création de voies lentes sécurisées #2
- Autelbas-Barnich (Sterpenich) : Amélioration de l'accès à l'école #3
- Traversée à sécuriser entre Stockem et Arlon #7
- Création d'un RAVeL reliant Attert et Saint-Léger #11
- Travail sur les incivilités (vigilance, sécurité...) #14
- Waltzing : Création d'une venelle entre Arlon (Spetz) et le pôle sportif de Waltzing #21
- Améliorer l'offre de transport à la demande #24
- Weyler: réhabilitation du sentier de la chaussée romaine #30

Les fiches sont présentées par la Fondation Rurale de Wallonie et le Conseiller en Mobilité ; l'objectif ici n'est pas d'opérer un choix sur ce qu'il faut réaliser ou non mais de conseiller au mieux la CLDR sur les enjeux de telle ou telle fiche, leurs freins ou, au contraire, éléments d'avancement du dossier et, éventuellement, proposer une priorisation en sachant que c'est la CLDR qui aura le dernier mot. Chaque fiche doit donc faire l'objet d'un positionnement selon son importance et sa faisabilité ; toute liberté est laissée aux membres de la Commission pour clarifier, préciser ou, si besoin, réorienter un itinéraire proposé dans une fiche.

Les groupes constitués au sein de la Commission s'accordent avant tout sur la difficulté de réaliser les fiches relatives au franchissement du contournement (passerelle de Viville et franchissement de Stockem), malgré leur importance élevée. Des alternatives sont proposées, telle qu'une passerelle à hauteur de la rue de la Folmillen (à mi-chemin entre les deux) ou une meilleure sécurisation du rond-point de Viville via une diminution à une voie de la N82 venant de Bastogne.

Au niveau du RAVeL entre Attert et Saint-Léger, la faisabilité est pointée comme un point positif de la fiche : une fois la jonction réalisée sur la section sableuse en prolongation de la rue des Blindés, la rue des Bruyères pourrait très facilement être convertie en F99 à l'aide d'une borne basse et d'une couche de revêtement par-dessus le béton endommagé de 3 m de large pour un meilleur confort. Ce point pourrait dès lors constituer l'une des priorités dans la mesure où le reste du RAVeL sur Arlon est soit déjà réalisé, soit en cours d'aménagement (charge d'urbanisme ou subside déjà acquis).

De manière générale, pour les fiches relatives à la mobilité cyclable, la Commission rappelle les fiches déjà prêtes dans le plan Wallonie Cyclable et pour lesquelles le Collège avait déjà fixé une priorité, à savoir :

1. Liaison entre Fouches et Arlon (rue Henri Elsen en particulier)
2. Liaison Gare-hôpital
3. Liaison Spetz-Waltzing (chemin du bois des paresseux et rue Henri le Blondel)
4. Rue de Diekirch
5. Sesselich (entre la rue Marie Delcourt et le Seylerhoff)
6. Rue des Tilleuls

L'attention est attirée sur ces liaisons car elles comportent les avantages suivants :

1. **Cohérence avec le Plan Communal de Mobilité (PCM)**
2. **Priorité déjà établie dans le cadre du Plan Wallonie Cyclable et actée par le Collège**
3. **Projet déjà avancé et aisément mobilisable**

Sur toutes les fiches référencées dans le PCDR, deux sont communes avec le plan Wallonie Cyclable et la Commission propose donc naturellement de les réutiliser, en particulier la liaison entre Fouches et Arlon.

La fiche concernant la liaison entre Barnich et Sterpenich revêt une importance élevée mais n'est pas reprise dans la liste ci-dessus pour deux raisons :

- La section entre l'école et Sterpenich est déjà couverte par un subsidie et le projet est en cours ;
- La section entre l'école et Autelbas-Barnich est bloquée par une expropriation, dont les délais sont incertains.

Dans la mesure où il est difficile de comparer la faisabilité et l'importance d'infrastructures vis-à-vis de fiches immatérielles, la Commission ne se prononce pas sur l'amélioration du transport à la demande et le travail sur les incivilités ; elle invite cependant les promoteurs de cette dernière fiche à rejoindre la Commission de mobilité afin de discuter des problèmes et potentielles solutions. Le transport à la demande, quant à lui, pourrait être facilement amélioré via une adhésion à la locomobile.

2. SÉCURISATION DE LA ROUTE DE BASTOGNE

Tant dans le cadre de la CLDR que via les canaux habituels de communication, des demandes de sécurisation de la route de Bastogne sont adressées à la Ville, dont les principales sont les suivantes :

- Sécurisation de traversées piétonnes : entre les Quatre-Vents et la rue Georges Prat ; à hauteur du camping ; à hauteur de l'arrêt de bus
- Sécurisation des cheminements piétons vers Arlon à travers les bretelles d'accès N82/N4 ;
- Sécurisation du cheminement le long de la N4 (trottoirs)
- Diminution de la vitesse (50 km/h)

L'organe compétent pour toutes ces demandes est la Région wallonne (N4) ; toutefois, le dossier est dans un premier temps confié à la Commission de Mobilité afin de démêler l'utile de l'accessoire et concentrer les demandes sur les points à la fois les plus importants mais qui ont également le plus de chances d'obtenir un retour favorable de la Région. Les itinéraires demandés sont-ils pertinents ? Y a-t-il des oublis, des éléments superflus ?

Même si une réhumanisation complète serait parfaite, la Commission rappelle le faible budget annuel de la Région pour des aménagements de sécurités, à répartir sur toute la province et que, d'autres lieux à Arlon nécessitant également (voire davantage) de la sécurisation, il ne peut être demandé à la Région d'investir tout son budget sur cette seule section de la N4.

A court terme, il est proposé de demander à la Région de créer des îlots centraux pour mieux protéger les traversées piétonnes, principalement à hauteur des Quatre-Vents, dont le carrefour constitue une liaison intéressante entre deux villages. Idéalement, cet îlot serait combiné avec un déplacement du radar fixe (ou un radar tronçon) et la plantation d'arbres sur l'îlot.

Sous le pont, la ligne de désir matérialisant le cheminement existant pourrait être aménagée du côté Ouest et, du côté Est, améliorer l'accessibilité du chemin qui longe la boucle de la bretelle d'accès. Ces deux cheminements mèneront à la traversée de la N4 que la Région va aménager en 2026 en amont du rond-point du Knappchen dans le cadre du RAVeL.

3. SEMAINE DE LA MOBILITÉ 2025 : INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS RÉALISÉES

Quatre activités avaient été proposées par la Commission de Mobilité mais seulement 3 ont été mises en œuvre :

- Parcours PMR à destination des élus du Conseil communal en ville : sensibilisation

L'activité a permis de mettre en lumière une série de points problématiques : absence de trottoirs conformes à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, difficulté de franchissement des bordures inclinées de 50 cm et absence de visibilité d'une personne en chaise roulante lorsqu'elle souhaite traverser à un passage pour piétons lorsqu'un véhicule est stationné à moins de 6 mètres, même lorsque l'emplacement est dédié hors chaussée. Enfin, sans aide, l'accès à l'accueil de l'Hôtel de Ville est extrêmement compliqué en raison de la pente devant l'arbre du 30 000^{ème} habitant. L'aménagement d'une rampe à la place de 2 marches est suggérée pour accéder plus facilement à l'espace sous les arches.

- Stand Mobisudlux durant le semi-marathon d'Arlon

Il apparut que la plupart des personnes présentes n'avaient encore jamais entendu parler de Mobisudlux : la tenue du stand a permis de pallier à ce manque auprès des personnes présentes, réaliser quelques inscriptions pour les personnes intéressées.

- Jeu en partenariat avec Mobisudlux « Trouve ton arrêt » dans les villages

Assez décevant dans l'ensemble, moins de 5 participations ayant été enregistrées, malgré toute la communication faite sur les réseaux sociaux par Mobisudlux et relayée par la Ville sur sa page Facebook.

La dernière activité prévue consistant en la réalisation d'une carte du réseau piéton en ville et du temps nécessaire pour aller d'un pôle à un autre n'a pas pu être réalisée par manque de temps.

4. DIVERS

Diverses demandes sont exprimées :

- Rendre les bornes basses (Seylerhoff, Sesselich-Wolkrange, chemin de Trèves) plus visibles : peinture jaune et catadioptrés dessus.
- Demander à la Région des zones 30 devant la gare et l'hôpital. La demande sera transmise dans un premier temps au Collège, ce dernier décidant s'il souhaite ou non une zone 30 à ces endroits.

Clôture de séance à 22h10.

Fait à Arlon, le 8 décembre 2025.

Thibaut VINCENT, Conseiller en Mobilité